



divorce pour faute , carte de séjour

Par **marguerite14**, le **03/06/2012** à **10:39**

bonjour

mon mari a quitté le domicile conjugal depuis 1 ans et demi, donc j'ai fait une main courante pour abandon de domicile, en précisant qu'il est parti apres avoir obtenu sa carte de séjour de 10 ans, je précise je me suis marié en turquie...

ma question est, le 28 juin nous avons rendez- vous au tribunal assisté de nos avocats avec tout nos justificatifs de ressource, car j'ai demandé une pension alimentaire, mon mari a déclaré percevoir le rsa de couple avec sa nouvelle compagne alors qu'il est gerant d'une société depuis 6 mois, j'en est informé mon avocate qui la signalé a madame le juge, d'apres se que le juge a dit a mon mari c'est une dissimulation de travail se qui est tres grave.. esquil risque le retrait de sa carte de séjour???